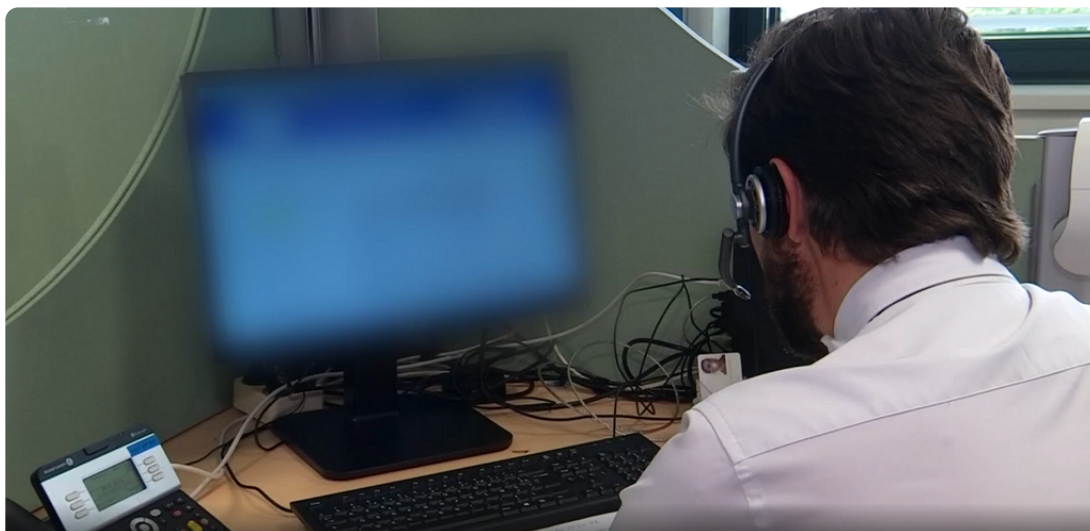


À la brigade de traçage Covid du Rhône, « on tourne en rond »



Un agent de la CPAM du Rhône appelle un "cas contact", lors d la visite d'Olivier Véran à Lyon. Capture d'écran reportage de TF1

Lyon

Mer. 20 mai

« Pour l'instant, on tourne un peu en rond ». Depuis lundi, Farida* a rejoint la brigade de traçage de cas contacts de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Rhône. La plateforme mise en place par l'Assurance maladie dans chaque département pour appeler les personnes entrées en contact avec des malades du Covid est présentée comme un rempart essentiel contre un rebond de l'épidémie. Mais pour l'instant, les coups de fils sont rares.

« Lundi, mon groupe de huit personnes n'a passé qu'un seul appel », raconte l'employée. « C'est simple, les agents n'ont quasiment rien à faire depuis une semaine, à part lire les formulaires qu'on leur a donnés », raconte un autre agent de la CPAM, selon lequel la plateforme était « très calme », le jour de **la visite à Lyon** (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/strategie-deconfinement-ministre-sante-olivier-veran-deplacement-agglomeration-lyonnaise-1828648.html>) du ministre de la santé Olivier Véran. Depuis le déconfinement le 11 mai, des dizaines de salariés se relaient pourtant en permanence sept jours sur sept, de 8 heures à 19 heures, au siège de la CPAM du Rhône, cours Emile Zola à Villeurbanne. Avec un objectif : être le plus réactif possible en cas d'une hausse des contaminations, pour tracer « 100 personnes par jour », comme le précisait France 3 à l'occasion de la venue du ministre.

21 appels pour un seul malade

Le « contact tracing », comme préfère l'appeler le gouvernement, suit une procédure simple : la plupart des cas sont signalés par les médecins traitant, après un test positif, dans une base de données informatique. Chaque malade est invité à préciser les noms des personnes qu'il a pu croiser (potentiellement contaminées) ainsi que leurs coordonnées, mais sans obligation.

Ces « cas contacts » sont ensuite appelés un par un par les agents de la CPAM, qui les invitent à se faire tester et à s'isoler. Et les chaînes de transmission peuvent vite s'allonger : « La semaine dernière, un seul malade a nécessité 21 coups de fils », raconte Farida. L'exemple a marqué les esprits. « Heureusement qu'on n'a pas 200 cas par jour tout de suite. C'est tout le paradoxe : on espère que cette plateforme ne servira à rien. Ce serait bon signe ! », souffle-t-elle.

« Réquisitionnés-volontaires »

A terme, près de 170 équivalents-temps-plein devraient travailler sur la plateforme Covid du Rhône, selon les objectifs de la CPAM consultés par Mediacités. Le dispositif a été lancé le 11 mai avec 80 agents. Une

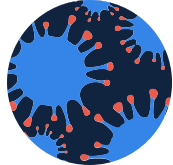
cinquante de nouveaux sont arrivés ce lundi. « Pour l'instant c'est un peu chaotique », estime Farida. Répartis en six groupes, les salariés ont d'abord été formés à distance en visio-conférence, puis par un médecin lors de leur première journée. « Mais on sent que les consignes sont encore changeantes selon les jours », estime la salariée.

En principe, la participation aux "brigades Covid" se fait sur la base du volontariat, les salariés signant un détachement pour trois mois, renouvelable, comme l'indique la CGT. « Mais on nous a fortement incité à y aller. Surtout les agents dont l'activité est ralentie par le Covid », confie Farida. « On va le dire clairement : ils ont été réquisitionnés-volontaires », abonde Murielle Pereyron, responsable de l'union CGT des organismes sociaux du Rhône. « Ils manquent de volontaires. Certains agents nous ont déjà appelés pour nous dire qu'ils souhaitent arrêter », précise-t-elle.

Beaucoup d'agents pointent l'amplitude de travail, l'éloignement de cette activité par rapport à leur métier habituel ou la crainte suscitée par un poste aux responsabilités encore mal connues. « Il y a aussi l'impression que, si le gouvernement avait mis en place une politique de dépistage massive en amont, cette plateforme n'aurait pas eu de raison d'exister », complète Murielle Pereyron. Sollicitée en fin de semaine dernière, la CPAM du Rhône n'avait pas encore répondu à nos demandes de précisions à l'heure de notre publication.

Mathieu Périssé

Article modifié le 22/05, à 13h10. Nous avons initialement écrit que les médecins devaient être rémunérés 2 euros pour chaque nom de "personne contact" transmis, et 4 euros s'ils s'accompagnent d'un numéro de téléphone ou d'un mail. Cette disposition, vivement critiquée, a finalement été supprimée, **comme le rapporte Libération** (https://www.liberation.fr/checknews/2020/05/12/covid-19-finalement-les-medecins-ne-beneficieront-pas-d-une-prime-au-signalement-des-cas-contacts_1788014).



Cet article fait partie de notre rubrique dédiée
Nos villes à l'heure du coronavirus

[Découvrir notre rubrique](#)

(<https://www.mediacites.fr/coronavirus/>)